

Qu'est-ce que le saturnisme ?

Le saturnisme est une maladie grave due à une **intoxication par le plomb**. Le plomb est respiré ou avalé puis passe dans le sang, avant d'être stocké dans les os où il peut mettre plusieurs années à s'éliminer. L'intoxication est particulièrement dangereuse pour la santé **des enfants et des femmes enceintes**.

Quels sont les dangers ?

L'action toxique du plomb peut provoquer des **problèmes graves** et parfois irréversibles comme :

- Des problèmes de croissance, de développement
- Un retard intellectuel
- Des troubles du comportement et de l'attention
- Une maladie des reins
- Chez la femme enceinte, un avortement ou un accouchement prématuré

On parle de saturnisme à partir de 50 µg de plomb par litre de sang

Chez l'enfant :

Le saturnisme est une maladie à déclaration obligatoire qui nécessite :

Une enquête environnementale pour identifier les sources d'exposition

Des mesures pour stopper la contamination (exemple : travaux dans le logement)



Votre interlocuteur privilégié pour tout renseignement :



Délégation de l'Agence Régionale de Santé des Pyrénées-Orientales
12 Boulevard Félix Mercader
BP 928
66 020 Perpignan Cedex
Téléphone : 04 68 81 78 00
Mail : ars-oc-dd66-mission-habitat@ars.sante.fr

Les partenaires du projet :



Sites d'informations :

- www.social-sante.gouv.fr
- www.ars.occitanie.sante.fr
- www.santepubliquefrance.fr
- www.ireps-occitanie.fr
- www.ameli-sante.fr

Dépliant réalisé par :



VOUS HABITEZ UN logement CONSTRUIT AVANT 1949?

VOUS AVEZ DES Enfants?

VOUS ÊTES Enceinte?

ATTENTION À **l'intoxication par le plomb**
LE SATURNISME PEUT VOUS CONCERNER...

Quelles sont les situations à risques ?

Comment éviter l'intoxication au plomb ?

Vous habitez un logement ancien

logement construit avant 1949 et dégradé

La peinture est abimée au niveau des murs, fenêtres ou balcons. Votre enfant joue avec ou la met à la bouche.



- ✓ Ramassez les morceaux ou poussières de peinture avec une serpillère humide (pas de balai, ni d'aspirateur)
- ✓ Evitez l'humidité : en aérant souvent et en chauffant l'hiver
- ✓ Lavez-vous souvent les mains ainsi qu'à vos enfants (surtout avant les repas), coupez-leur les ongles courts
- ✓ Lavez régulièrement les jouets

Ne faites pas seul des travaux de rénovation dans le logement (mesures de protection spécifiques)



Pour plus d'informations :

<http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/precautions-2.pdf>

Le constat de risque d'exposition au plomb

CREP



Vous louez un logement construit avant 1949, demandez-le à votre propriétaire.

Vous achetez un logement, demandez-le à votre notaire lors de la vente.

Vous avez des tuyaux d'arrivée d'eau en plomb (canalisation)

- ✓ Faites couler l'eau avant de la boire
- ✓ N'utilisez pas l'eau du robinet pour préparer les biberons (préférez plutôt l'eau en bouteille)



Vous habitez à proximité d'un site industriel ou minier pouvant être à l'origine de pollution :

usine, garage, imprimerie,...

- ✓ Ne consommez pas les aliments produits à proximité (ex : légumes du potager)
- ✓ Lavez souvent le logement pour éviter les poussières riches en plomb (nettoyage humide, ex : serpillère)



Vous, ou un proche, avez une activité à risque (travail ou loisirs) :

Récupération des métaux « ferrailage » ou de batteries, démolition de bâtiments anciens, céramiste, pratique du tir au fusil en stand...

- ✓ Prenez une douche après l'activité (lavez-vous les mains au minimum)
- ✓ Eloignez les vêtements et outils des enfants



Vous utilisez des récipients artisanaux pour l'alimentation :

Plats à tagine, théière en étain,...

- ✓ N'utilisez ces récipients artisanaux qu'en décoration : pas de contact avec les aliments ou boissons



Vous utilisez des remèdes ou cosmétiques traditionnels :

Azarcon, khôl, surma,...

- ✓ Supprimez-les totalement chez les enfants et les femmes enceintes

Alimentation

D'une manière générale, adopter une alimentation équilibrée, riche en fer et en calcium, limite l'absorption du plomb.

Que faire en cas de doute ?

Certains signes vous alertent ?

Troubles de l'humeur, hyperactivité, difficultés d'apprentissage, problème de croissance, anémie, troubles digestifs,... **Ces signes peuvent être la conséquence d'une intoxication par le plomb.**

Et/Ou vous êtes dans une situation à risque ?

1

Parlez-en à votre médecin ou sage-femme. Il fera le point avec vous sur les risques d'exposition au plomb.

2

Si nécessaire, il prescrira un examen appelé plombémie pour mesurer la quantité de plomb dans le sang. **On parle de saturnisme à partir de 50 µg de plomb par litre de sang.**



L'examen est remboursé à 100 % par la Sécurité Sociale pour les enfants de 0 à 18 ans et les femmes enceintes.

3

En fonction de l'intoxication et des sources d'exposition, il vous donnera des conseils pour réduire ou supprimer l'exposition. Dans certains cas, des médicaments seront prescrits. Le plomb sera éliminé progressivement de votre corps. Un suivi médical régulier devra donc être réalisé.

DEPISTAGE DU SATURNISME :
SEUL LE DOSAGE DU PLOMB
DANS LE SANG PERMET LE DIAGNOSTIC

